

Comité syndical
Séance du Mardi 24 novembre 2015
PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze le mardi 24 novembre à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC

Vice-présidents territoriaux :

MM. Jean Louis COUREAU, Mme Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, et Bernard LAVERGNE

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et messieurs Patrick GAUBAN, Germinal SALSENCH, Michel GRIMAUD, Carmela GERI, Pierre ALLEMAND, Denis GUILLOU, Alain UNAL, Jean Charles ROUJOL, Christian PEZZUTI, Olivier DAMAISIN, Alain DE VOS, Marie Thérèse COULONGES, Bernard VERGNES, Jean Claude VALADIER, Jean Jacques TURC, Philippe FRIMAUDAU, Dominique PASCUAL, Thierry MEILLIER, Thierry DUCOS, Josette WOHMANN, Jean Claude CAVAILLE, Philippe BERTRANDIAS, Rémi MOREAU, Sylvie COSTA, Andrée AUVRAY, Patrick CAVAILLE, Michel DOUSSINE, Olivier ALLET, Jean Jacques CAPDEVILLA, Bruno ROSSETTO, Maryse LAMARQUE, Marie Chantal TRINQUE, Jean Pierre VIGNAUD, Pierre CHAUVEL, Paulette LABORDE, André APPARTIO, André DULIN, Jean Louis LEMANACH, Alain RIGAL, Jean Maire LOUVEL, Jean Pierre PEROLARI, Daniel MARTET, Marc BIRAU, Pierre DURAND, Jean Max MARTIN, Pascal BOUTAN, Serge PERES, Robert RIEUCAUD, Raymond ZINESI, Alain BUGGIN, Alain WIDEMANN, Christian LAMY, François BOUYOU, Laurent SURE, Claudie CADDoux, Gérard FIX, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO, Michel PAGES, David GREEN, Guy VIGNERON, Henri GAVA, Frédéric PENETIER, Patrick CARREGUES, Serge COSTELLA, Maurice PIERRE, Henri MATTANA, Serge CADIOT, Jean Jacques TRICHEREAU, Roland SOCA,, Laurent CUBERTOU, Allain CAPDEGELLE, Christiane LAFAYE-LAMBRET, Hélène DA ROS, Christian PENOT, Thierry TRIAYRE, Françoise SCHUSTER, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Didier RESSIOT, Daniel FORT, Marie Claude VINCENZI, Silvano FAELLA, Denis MORVAN, Jean Jacques FOULOU, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Michel DAYNES, Louissette BELLON, Yves MAHIEU, Jean Claude MALCAYRAN, Guy BALANCIE, Bernard BARRAU, Jean Louis BONETTI, Thérèse SANIAL, André FERNANDEZ, Jean Pierre BAZON, Bruno BUISSON, Janik CAZETTE, Elise IGOUNET, Lino DALLA SANTA, Christiane LARTIGUE, Serge CADRET, Bernard PATISSOU, Gilbert TOVO, Michel SAINT SIMON, Claude MOINET, Daniel DUROSIER, Jean Claude LOUIT, Jean François PECQUEUR, Guy Frédéric ALBASI, Francis PINASSEAU, Serge CERE, Philippe DOMAGALA, Gérard LAFON, Christian PAJOT, Christophe COURREGELONGUE, Daniel GUYHARD, Sylvio GUINGAN, Christian LAFOUGERE, Jean Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Jean Claude BAURY, Line LALaurIE, Michel BROUSSE, Philippe CASTANIER, Jean Paul BOUCHER, Jean Pierre LORENZON, Claude BINET, Michel DARROUMAN, Pierre GRANGE.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Lionel LABARTHE, Gérard MARBOTTE, Romain JOLLY, Alexandre DA DALT, Michel MINGO, Alain LERDU, Jean Claude RIGAUD, Daniel DUFFIEUX, Christophe MORISSET, Nicole GERION, Roland FOLCHER, Michèle DUCLERCQ, Alain SIMONETTO, Mélanie DUS, Boris MILHOUD, Jean Claude GUENIN, Pascal DOUCET, Christine ROSE ? Pierre SICAUD, Catherine BERNARD, Claudine PINOTEAU, Jean Claude MAXANT, Sébastien BOULLAND, Chantal MAURES, Jean Pierre GUEZET, Serge LAROCHE André COTS, Nicolas RAVEL, Etienne RAUZET, Rodolphe BERNOU, Jean Paul DESTIEU, Jean Claude MARCANDELLA, Didier BARROIS, Patrick JEANNEY, Christian DIEUDONNE, Michel KAUFFER, Jean François GUILLOT, Patrick LESUEUR, Alain GIBRAT, Jacques TOURNADE, Christian BROCHEC, Mario FRANCHETTO, Jean MARBOUTIN, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Isabelle LABONNE, Philippe LABARDIN, Daniel PINEDE, François JORREY, Jean Louis CARLESSO, Claude ETIENNE, Thierry PITTICO, Nathalie MARRAULD, André MESSINES, Jérôme BONNE, Marie-Noëlle FAURE, Laurent BOLZER, Philippe CANTAU, Pascal DANDY, Georges Robert PINIELLO, Marie France VILLES, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Alain DUPUIS, Pascale LAMOINE, Christophe ROUDIL, Francine LAILETTE, Jean GRANADOS, Céline LABBE, Jean Michel MESSI, Pierre MALEYRAN, Marcel DUBOIS, Joël BUCHARD, René ORTYL, Yves LOUBAT, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Bernard RICCI, Jean Michel POIGNANT, Claude MARIN, Grégory CAMARA-GONZALES, Jean Michel MOYNIE, Michel JAY, Joël SCIE, Eric DAMARIA, Alain ARMIHAC, Jean Louis LALAUDE, Jean Robert GAROSTE, Joël BRAZZOROTTO, Daniel RENTENIER, Gilles GUERIN, Bernard MARTIN, Denis DUTEIL, Jean Pierre VICINI, Philippe LEYGUES, Jean Claude FORNASARI, Denis CALVET, Annie LACOUE, Jean DUPONT, François THOLLON-POMMEROL, Edouard DELORME, Marie Françoise DACHY, Chrystel COLMAGRO, Michel DARROUMAN, Francis DA ROS, Francis SERRES, Alain BROUILLET, Francis DUTHIL, Jean Michel MASSET, Jacques DUBICKI, Jean Pierre MOULY, Didier VAYSSIERE, Didier CAYSSILLE, Gérard André, Régine POVEDA, Emmanuel LETELLIER et Pierre TREY D'OUSTEAU.

Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Jeanne FALZON (DGA Administrative), Julien MADELPUECH (DGA Technique), Alexandra BRAAK (Responsable du service Assainissement Non Collectif, Christelle ALIBERT et Lionel SEMPE (Cellule D.S.P.) et Michèle SAGET (Responsable du service Administration Générale).

Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC remercie la municipalité de PORT SAINTE MARIE pour son accueil ainsi que tous les participants pour leur présence.

Le Procès-verbal de la réunion du 22 septembre est adopté à l'unanimité sans modifications.

Le secrétaire de séance désigné est M. Allain CAPDEGELLE.

La séance s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- o Administration Générale (délibérations et informations)
- o Présentation du contrôle des contrats de Délégation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2014
- o Délégations de services publics – Avenants
- o Finances : tarifs 2016 de services (délibérations)
- o Informations sur les pouvoirs et compétences délégués

1. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Considérant que le Comité Syndical dispose de la faculté de se prononcer sur le projet de schéma transmis par les services de la Préfecture en date du 12/10/2015 dans un délai de deux mois à compter de la notification, soit avant le 12 décembre 2015 et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la proposition de modification sera réputée favorable,

le Comité syndical :

- **Par délibération n° 15_064_C, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

A APPROUVE et EMIS UN AVIS FAVORABLE sur le projet de propositions présentées par la SDCI à savoir :

« Propositions par la SDCI de transfert des compétences eau et assainissement au syndicat mixte Eau 47 et dissolution des syndicats :

- ◆ *Dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable*
 - *SIVOM de la région de Casteljaloux*
 - *Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de la région du Mas d'Agenais*
 - *syndicat intercommunal des eaux du sud-Marmande*
 - *syndicat intercommunal des eaux de Xaintrailles-Montgaillard*
 - *syndicat intercommunal des eaux de Clairac-Castelmoron*
 - *syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Cocumont*

Observations sur le projet de SDCI

Le syndicat a toutefois fait observer que les propositions d'évolution du paysage syndical s'inscrivent dans la poursuite de la rationalisation à l'échelle départementale de l'exercice des compétences eau potable et/ou assainissement au sein du Syndicat Mixte Eau47 et dans l'accroissement de la solidarité financière au sein de ce dernier.

Au-delà du mouvement de fonds entrepris par l'Etat de rationaliser les diverses strates administratives et de réduire le nombre des établissements publics locaux se situant en dessous de certains seuils démographiques, le **SIVOM de la région de Casteljaloux** et les **Syndicats** (celui d'**eau potable** et celui d'**assainissement**) de **PENNE D'AGENAIS/ ST SYLVESTRE** qui étaient déjà adhérents à Eau47, s'étaient déjà prononcés pour transférer leurs compétences au Syndicat Eau47 au **1^{er} Janvier 2016**.

Certaines communes telles que : **Casteljaloux (ville), Fourques sur Garonne, Monheurt, St Pierre de Buzet, Massoulès** avaient également délibéré pour rejoindre le Syndicat Eau47 au **1^{er} Janvier 2016**.

2. Intégration de la commune de MASSOULES dans le contrat de DSP du territoire de Penne-St Sylvestre/Véolia Eau

- **Par délibération n° 15_066_C, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

Suite au transfert de la compétence « eau potable » de la commune de MASSOULES au Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016 et au souhait de la commune de voir cette compétence gérée par la voie d'une délégation de service public il a été envisagé d'intégrer cette commune dans le contrat de délégation du territoire de Penne St Sylvestre.

En effet, ledit syndicat a également transféré sa compétence « eau potable » au syndicat Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2016 et d'un point de vue organisationnel et géographique le rattachement à ce territoire paraît le plus adapté.

Après consultation, la Société VEOLIA Eau a accepté d'intégrer la commune de MASSOULES dans ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2016. Au 24/11/2015 les négociations en vue du maintien des conditions techniques et financières appliquées au syndicat de Penne St Sylvestre et intégrant le patrimoine de la commune (conservation de la source) n'étaient pas finalisées.

Le Comité syndical a donné pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce rapprochement et finaliser cette intégration par avenant tout en maintenant des conditions correctes.

3. Présentation du contrôle des contrats de Délégation de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Année 2014

Le contrôle d'affermage réalisé en interne par la cellule DSP créée en août 2013 (Délégation de Services Publics) est présenté par M. Lionel SEMPE. Cette décision présente l'avantage de réaliser un meilleur suivi avec contrôle en continu et permet également de mener des mesures correctives permanence.

Les principaux éléments du contrôle sont repris ci-après.

Les contrats de Délégation de Service Public

	EAUPOTABLE							
Contrats	LA BRAME	NDL	NDM	St Pardoux	SDA	SDL	TOURNON	BIAS
Dates	2006-2017	2006-2018	2006-2020	1975-2014	2008-2019	2006-2018	2013-2024	1967-2017
Durées	12	12	15	39	12	12	11	50
Avenants	3	4	4	9	2	3	2	9
Titulaires								

(NDL = Nord du Lot / NDM = Nord de Marmande / SDA = Sud d'Agen / SDL = Sud du Lot)

■ **Longueur du réseau (EAU47), hors branchements**

Canalisations : 6 965 km (6 910 km en 2013)

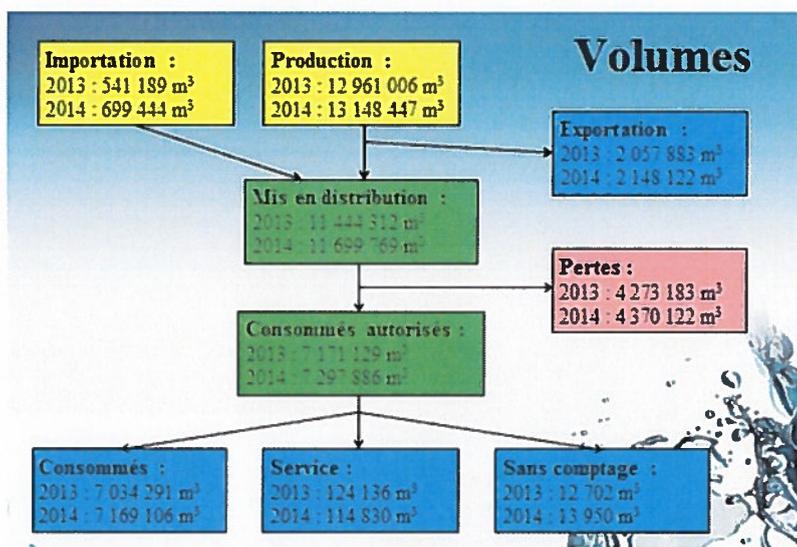
■ **Recherche de fuites**

535 km (1 103 km en 2013)

■ **Réparation de fuites**

1 262 sur canalisations (1 398 en 2013)

1 087 sur branchements (1008 en 2013)



Rendement des réseaux

	Contractuels	2013	2014	
BRAME	70,7 %	71,2	75,0	➔
NDL		66,9	67,2	➔
NDM		67,5	68,4	➔
St Pardoux		96,3	85,1	➔
SDA		70,4	68,3	➔
BIAS		87,9	75,9	➔
SDL		67,4	66,3	➔
TOURNON		67,4	67,2	➔

eau 47

Conformité Sanitaire ARS

	PHYSICO-CHIMIQUE		MIGROBIOLOGIQUE	
	ANALYSE	CONFORME EN %	ANALYSE	CONFORME EN %
BRAME	77	100	66	100
NORD DU LOT	165	100	142	100
NORD DE MDE	81	100	68	100
SAINT PARDOUX	20	90	10	100
SUD D'AGEN	85	81	104	100
SUD DU LOT	29	92	140	100
TOURNON	15	87	11	100
BIAS	2	100	17	100



Eau de bonne qualité sauf
sur les CVM

Les contrats de Délégation de Service Public

Contrats	ASSAINISSEMENT				
	BRAME	NDL	NDM	SDA	SDL
Dates	2008-2019	2007-2019	2007-2019	2008-2019	2008-2019
Durées	12	12	12	12	12
Avenants	5	6	7	2	3
Titulaires					

Evolution des Tarifs Assainissement

	01/01/2014	01/01/2015	Ecart %
Abonnement Semestriel			
TERRITOIRE EAU 47	26,63	26,77	0,5%
Consommation			
TERRITOIRE EAU 47	0,6599	0,6633	0,5%

Conclusions

- **Bon entretien du patrimoine syndical**
- **Bonne qualité de l'eau rejetée par les STEP**
- **Optimisation des programmes de renouvellement**
- **Respecter le rythme de curage préventif**
- **Respecter les délais de reversement !**
- **Bonne application des tarifs**



4. Avenants aux contrats de Délégation de Service Public eau potable et assainissement sur les divers territoires

Considérant les modifications intervenues dans le patrimoine délégué, dans les conditions d'exploitation et de gestion du service intervenues depuis l'entrée en vigueur des contrats eau potable et assainissement il est nécessaire de prendre en charge les nouveaux ouvrages et équipements.

Territoire	n° avenant	Ouvrages et équipements intégrés	Compensation financière	Réaffectation au titre du renouvellement
Eau Potable				
Sud d'Agen	4	4 débitmètres 70 ml canal°	/	
Sud du Lot	5	6 pompes (2 surpresseurs + 1 réhab.) 2 stabilisateurs 2 compteurs de sectoris° 19 débitmètres 300 ml de canal°	3 594 €	
Nord du Lot	6	7 compteurs de sectoris° + 2 débitmètres 1 277 ml de canal° + 19 branchements	/	
Nord de Mde	7	8 débitmètres 2 compteurs 908 ml de canal° + 8 branchements	/	
Brame	5	1 compteur de sectoris° 1 débitmètre		65 084 €
Tournon	4	Modification de l'engagement sur la performance		

Pour ce qui concerne l'avenant n° 4 relatif au territoire de Tournon d'Agenais les articles ci-dessous nécessitent une rectification :

- 6.5. – *Engagement sur la performance* - En effet, lors de l'établissement du contrat en 2013, le rendement du réseau IP15 s'élevait à 80%. Lors de la rédaction du contrat cette valeur a été prise comme référence alors qu'à ce jour elle n'est plus atteignable en raison de la modification de son calcul. De plus, le délégataire s'était engagé à optimiser ce rendement pour atteindre une valeur supérieure à 85,5 % à échéance 2019 et ce jusqu'à la fin du contrat.
- 13.3. – *Pénalités financières* – Lorsqu'il est constaté le non-respect par le délégataire de ses obligations des pénalités peuvent lui être infligées notamment si le rendement (IP 15) de l'année n est inférieur au rendement seuil de 80 % précisé à l'article 6.5., le délégataire versera au Syndicat une pénalité calculée comme suit :

$$(V_n \times (80\% - IP15_n) \times 2,5 \text{ €/m}^3 \times K .$$

Après discussion, l'assemblée a adopté le remplacement des seuils comme suit :

- rendement seuil : 65 %
- objectif mi- contrat : 70 %
- objectif fin de contrat : 75 %.

Territoire	n° avenant	Ouvrages et équipements intégrés	Compensation financière	Réaffectation au titre du renouvellement
Assainissement				
Sud d'Agen	5	1 Poste de Relevage 807 ml de canal° 42 branchements		22 568 €
Sud du Lot	6	1 poste de relevage 42 branchements 500 ml de réseau + 90 ml de refoulement		
Nord du Lot	9	4 unités de traitement 1 postes de relevage 6 télétransmissions 7 réenclencheurs 114 branchements 3 382 ml de réseau 860 ml de refoulement	- 11 459 €€	
Nord de Mde	10	312 ml réseau + 3 branchements 1 pompe Créat° de lit plantés de roseaux Bas de récupération	31 503 € porté à 33 357 €	
Brame	8	1 débitmètre pour Step de Villeréal		

Par ailleurs pour ce qui concerne l'assainissement les avenants prennent en compte :

- le changement de l'indice TP10a – base 100 en janvier 2001, entrant dans la composition de formules de variation du tarif du délégataire et des prix du bordereau pour travaux neufs, remplacé par l'indice de même définition mais base 100 en 2010, après sa dernière valeur publiée le 20 décembre 2014 (pour le mois de septembre 2014).
- La modification des pénalités de retard de 10 % forfaitaire de la somme due en vigueur dans le reversement des redevances et de la TVA à appliquer au délégataire remplacée ainsi :
 - 150 €/jour les 10 premiers jours de retard puis

- 300 €/jour de retard du 11^{ème} au 30^{ème} jour et enfin
 - 1 000 €/jour de retard à partir du 31^{ème} jour
- étant précisé que la date prise en compte pour le versement est la date de réception des sommes par le comptable du syndicat.

Ces avenants ont été approuvés à l'unanimité des membres présents pour ce qui concerne les intégrations d'ouvrages et d'équipements et moins 9 abstentions concernant la modification des pénalités de retard.

FINANCES

5. Tarifs des services à compter du 1^{er} Janvier 2016

Territoires gérés en mode Délégation de Service Public – Services eau potable et assainissement collectif :

Le Comité syndical a décidé, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les montants de la part syndicale de la redevance « Eau potable » sur les parties du territoire d'EAU47 gérées en DSP, selon le détail suivant :

TERRITOIRES EN DSP Eau Potable - Abonnement ordinaire	Tarifs 2016	
	Abonnement ordinaire, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3
Territoires : Brame, Nord du Lot, Tournon d'Agenais, Sud Lot, Sud Agen, Nord Marmande	22,90 €	0,6414 €
Territoire de Penne/ Saint-Sylvestre	24,00 €	0,65 €

TERRITOIRES EN DSP Eau Potable - Tarif optionnel « Tarif PRO » (consommateurs non domestiques)	Tarifs 2016	
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3
Commune de BIAS	22,90 €	0,1900 € (> 1.200 m3/ an)
Territoire de TOURNON	75,00 €	0,2738 € HT/m3 (< 3.000 m3/ an) 0,3500 € HT/m3 (> 3.000 m3/ an)

Le Comité syndical a décidé, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les montants de la part syndicale de la redevance « Assainissement collectif », sur les parties du territoire d'EAU47 gérées en DSP, selon le détail suivant :

TERRITOIRES EN DSP Assainissement Collectif - Abonnement ordinaire	Tarifs 2016	
	Abonnement ordinaire, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3
Territoires : Brame, Nord du Lot, Tournon d'Agenais, Sud Lot, Sud Agen, Nord Marmande	30,24 €	0,9179 €
Territoire de Penne/ Saint-Sylvestre	10,00 €	0,50 €

Le Comité a chargé les délégués d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Territoires gérés en mode Délégation de Service Public et Régie – Assainissement Non Collectif

Le Comité syndical a décidé de déterminer les montants de la redevance « **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** » sur l'ensemble du territoire d'EAU47 (géré en DSP ou en régie), selon le détail suivant :

TOUS LES TERRITOIRES (DSP et RÉGIE) :

Tarifs 2016

Assainissement Non Collectif

Redevance de contrôle périodique des installations existantes	6,50 € net par semestre et par abonné
Redevance de contrôle périodique des installations existantes dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau public d'eau potable (ex : puits), et pour une 2e installation	64,00 € net par installation
Redevance de contrôle diagnostic (conception-réalisation) demandé dans le cadre d'un permis de construire, pour l'instruction des dossiers d'installations neuves ou réhabilitées - de moins de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution inférieure à 1.2 kg/j de DBO5) - de plus de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution supérieure à 1.2 kg/j de DBO5)	100,00 € net par installation 200,00 € net par installation
Redevance Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente - Visite - Contre-visite	100,00 € net par installation 50,00 € net par installation

Le Comité syndical a rappelé qu'en cas d'annulation ou de report de permis de construire tout pétitionnaire sera exonéré, à sa demande, de la redevance ANC « contrôle-diagnostic permis de construire » ou bénéficier d'une suspension de paiement (conformément à l'article 20 du Règlement de service ANC) ;

Le Comité a chargé les délégataires « Eau potable », le service « régie AEP » et le SPANC d'Eau47 d'appliquer ces tarifs à compter du **1^{er} Janvier 2016** pour les parties qui les concernent.

6. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits du Budget 2015 (3 budgets)

Après délibération, à l'unanimité des membres présents Madame la Présidente, selon L'article L.1612-1 du CGCT, a été autorisée, du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au vote du Budget 2016, à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% de celles prévues aux Budgets 2015, soit les sommes suivantes :

Budget général

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	Budget 2015 en €	25%
20	205	Concessions, droits, brevets, logiciels	27 000 €	6 750 €
21	2181	Installation générale, agencement	85 000 €	21 250 €
21	2182	Matériel de transport	39 000 €	9 750 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	23 900 €	5 975 €
21	2184	Mobilier	12 000 €	3 000 €
23	2315	Construction	130 000 €	32 500 €
TOTAL			316 900 €	79 225 €

Budget Eau potable

CHAPITRES	LIBELLÉS	Budget 2015 en €	25%
20	Immobilisations incorporelles (insertions)	15 000 €	3 750 €
21	Immobilisations corporelles (terrains)	34 440 €	8 610 €
23	Immobilisations en cours	14 302 755 €	3 575 689 €
TOTAL		14 352 195 €	3 588 049 €

Budget Assainissement Collectif

CHAPITRES	LIBELLÉS	Budget 2015 en €	25%
20	Immobilisations incorporelles (insertions)	15 000	3 750
21	Immobilisations corporelles (terrains)	102 550	25 637
23	Immobilisations en cours	10 738 604	2 684 651
TOTAL		10 856 154	2 714 038

Budget Régie Eau potable

CHAPITRES	LIBELLÉS	Budget 2015 en €	25%
21	Immobilisations corporelles	0	0
23	Immobilisations en cours	176 154 €	44 039 €
TOTAL		176 154 €	44 039 €

Budget Régie Assainissement Collectif

CHAPITRES	LIBELLÉS	Budget 2015 en €	25%
23	Immobilisations en cours	7 131	1 782
TOTAL		7 131	1 782

7. Décision Modificative n° 2 du budget annexe « Assainissement Non Collectif » : modification d'imputation budgétaire

Après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité de membres présents a autorisé la modification d'imputations budgétaires entre les différents articles du budget. Ces modifications budgétaires ont pour objet le programme d'aide à la réhabilitation des particuliers en Dépenses et en Recettes.

Le Comité a validé l'utilisation du compte 464 qui fonctionne en débit et en crédit, et l'inscription sur le compte 758 des recettes liées à l'instruction des dossiers retenues sur ces aides, selon le détail suivant :

Libellé	Dépenses			Recettes		
	Imputation	Montant BP 2015	Montant DM	Imputation	Montant BP 2015	Montant DM
Fonctionnement :						
Programme d'aide à la réhabilitation	6228	88 200 €	-88 200 €	7482	94 500 €	- 94 500 €
Encaissement pour le compte de tiers	464	0 €	+88 200 €	4646	0 €	+88 200 €
Produits divers de gestion courante		/	/	758	0 €	+6 300 €
TOTAL		88 200 €	0 €		94 500 €	0 €

8. Décision Modificative n°2 du budget principal

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents a autorisé l'inscription de crédits supplémentaires au budget principal 2015 financé par virement de crédits depuis l'article « Dépenses imprévues » selon le détail suivant :

- ✓ Inscription de 2 500 € aux fins de paiement de l'apprenti (décision recrutement intervenue après le vote du BP),
- ✓ Réévaluation des charges de cotisations ASSEDIC suite au recrutement d'un agent pour 6 mois en remplacement d'un congé maternité,
- ✓ Inscription de crédits afin de rembourser à la commune de Villeneuve sur Lot les jours de congés épargnés sur le compte épargne temps de l'ancienne directrice adjointe suite à sa mutation,
- ✓ Inscription crédits afin de rembourser au Département une taxe d'aménagement de 1152 € ainsi qu'une redevance d'archéologie préventive 144 € non prévues au budget dans le cadre de la création du parking aérien du syndicat,

Fonctionnement	Dépenses			
	Imputation	Montant BP	Montant DM	Total Budget
Rémunération des apprentis	6417	0 €	+ 2 500 €	2 500 €
Cotisations des ASSEDIC	6454	2 000 €	+ 2 800 €	4 800 €
Autres charges	6488	0 €	+ 3 500 €	3 500 €
Taxes d'aménagement	63512	17 000 €	+ 1 700 €	18 700 €
Dépenses imprévues	022	17 820 €	- 10 500 €	7 320 €
Total		36 820 €	0 €	36 820 €

9. Participation des Collectivités adhérentes dans le cadre du Fonds de Solidarité Eau Potable – Année 2015

Depuis l'institution de cette participation volontaire en 1986, les Collectivité adhérentes au Syndicat Eau47 participent annuellement à hauteur de 0,0015 centimes d'euro par m³ d'eau facturé.

Pour l'année 2015, les participations des Collectivités à recouvrer par le Syndicat Eau47 s'élèvent à 4 697,54 € et se décomposent ainsi :

Collectivités	Volumes facturés 2014	Montant de la participation
Syndicat EAU 47	6 951 225	10 426,84
Syndicat de LA LEMANCE	1 219 347	1 829,02
Syndicat de COCUMONT	583 493	875,24
Syndicat du SUD DE MARMANDE	131 772	197,66
Syndicat de CLAIRAC CASTELMORON	525 333	788,00
SIVOM de CASTELJALOUX	367 805	551,71
Syndicat de PENNE ST SYLVESTRE	303 942	455,91
TOTAUX	10 082 917	15 124,38 €

10. Détermination du principe de la création d'une régie comptable de recettes sur le territoire « Porte des Landes »

Le périmètre du Syndicat Eau47 ayant été étendu aux communes issues du SIVOM de CASTELJALOUX, mais également de FOURQUES SUR GARONNE, PINDERES, LEYRITZ MONCASSIN, SAUMEJEAN, ST PIERRE DE BUZET, MONHEURT, communes gérées en régie à compter du 1^{er} janvier 2016, il convient de constituer une régie comptable de recettes en vue d'encaisser les recettes issues de la facturation « eau potable » et « assainissement collectif » sur le nouveau territoire « Porte des Landes ». (géré par une régie à autonomie financière).

Cette régie de recettes est destinée à encaisser les produits concernant la facturation eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif auprès des usagers relevant du secteur géré en régie selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque, prélèvement automatique, virement bancaire, paiement en ligne, TIPI et carte bancaire. Un compte de dépôt sera ouvert au nom du régisseur auprès de la trésorerie de Casteljaloux.

Après discussion le Comité Syndical a autorisé Mme la Présidente à signer la décision constitutive de cette régie de recettes à compter du 1^{er} janvier 2016, en détaillant les modalités de fonctionnement, après avis conforme du comptable de la Collectivité et à désigner les agents qui assumeront les fonctions de régisseur titulaire et suppléant. (Cette régie de recette remplace la régie de recettes constituée par le SIVOM de CASTELJALOUX laquelle s'éteint au 31/12/2015).

11. Marché à bons de commande pluriannuel d'une durée de 4 ans (2013-2016) relatif aux travaux divers à l'intérieur du périmètre du territoire du Sud d'Agen/ Application pénalités de retard et résiliation unilatérale pour faute

Suite à l'avis unanime des membres du Bureau réunis le matin en séance, le Comité après délibération, à l'unanimité des membres présents et compte tenu des manquements de la Société VEOLIA Eau : retards réguliers, manque de professionnalisme, moyens mis en œuvre pour la réalisation des travaux ne respectant pas ceux annoncés dans l'offre et contractualisés dans l'acte d'engagement, ont décidé :

- de maintenir l'application contractuelle des pénalités s'élevant à 146 974,03 €/TTC et correspondant à 157 jours de retard,
- de résilier le marché restant à courir pour l'année 2016 (dernière année du marché pluriannuel), à titre de sanction, considérant les manquements du titulaire à ses obligations contractuelles.

En conséquence, afin de satisfaire les besoins du territoire du Sud d'Agen pour l'année 2016, le Comité a décidé, à l'unanimité des membres présents, de lancer un nouveau marché.

12. Groupement de commande « électricité » porté par le SDEE47

Le Comité Syndical est informé de la possibilité conféré au Syndicat d'adhérer à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

En effet, en France, la nouvelle législation portant sur les marchés de l'énergie aboutira à l'ouverture à la concurrence de tous les sites de consommation supérieurs à 36 KVA au 1er janvier 2016.

Le Syndicat d'Electrification du 47 et les Syndicats régionaux (Syndicats d'Energies d'Aquitaine) se sont unis pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Cette mutualisation des achats d'énergies au niveau régional, fait jouer pleinement la concurrence grâce à des volumes de commandes plus importants. L'objectif recherché étant d'obtenir des prix attractifs.

Ce dispositif peut être attractif pour le ou les territoires gérés en régie, et éventuellement l'usine de « Clarens » commune de CASTELJALOUX. En 2017, le syndicat réexaminera cette opportunité.

13. Réflexion sur la participation des communes aux travaux d'assainissement

Afin de permettre d'accélérer le taux de réalisation des assainissements des bourgs et également responsabiliser les communes dans le cadre d'assainissement de bourgs, les syndicats d'origines composant le syndicat Eau47, avaient institué par délibérations un mode de financement des travaux d'assainissement. Ces délibérations, suite au transfert de compétence au Syndicat Eau47 ont été uniformisées.

La participation des communes aux travaux d'assainissement en vigueur s'établit ainsi :

- | | | |
|--|---|---|
| - Assainissement de bourgs | } | participation de 10 % de la commune sur le coût global de l'opération |
| - Extensions de réseau avec maisons existantes | | |
| - Réhabilitation de réseaux | | |
| - Renouvellement de stations d'épurations | | |
| - Aménagement PR (poste de refoulement), | } | pas de participation des communes |
| - Stations d'épuration et diagnostic de réseau | | |

Madame LE LANNIC informe l'assemblée qu'actuellement le Syndicat étudie la possibilité de modifier ces règles de financement, et envisage de supprimer éventuellement la participation des communes relative à l'assainissement de bourgs, l'extension de réseau avec maisons existantes, la réhabilitation de réseaux et le renouvellement d'unités de traitement des eaux usées.

Les services du Syndicat procèdent à des simulations afin de vérifier l'impact de l'abandon de cette participation sur le budget assainissement.

INFORMATIONS SUR LES POUVOIRS ET COMPETENCES DELEGUES

Conformément aux articles L 5211-9 et 10 du CGCT, une communication des décisions a été portée à la connaissance des élus.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 30.

Le secrétaire de séance
M. Allain CAPDEGELLE

